

F060 Soutien aux demandes de franchissement du territoire

Promotion

Périmètre
EPT Grand-Orly Seine Bièvre
Exigence
Exigence 4 : S'affirmer comme un territoire métropolitain incontournable
Objectifs
<p>Le territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est marqué par de nombreuses coupures urbaines qu'elles soient en lien avec sa géographie (cours d'eau, coteau) ou son histoire (infrastructures routières, ferrées, aéroportuaires, emprises monofonctionnelles). Afin de permettre une meilleure mobilité au bénéfice des habitants du territoire, un effort de couture qualitative et respectueuse des tissus urbains existants est nécessaire.</p> <p>Dans ce contexte, le principe du manque de franchissement(s) de ces grandes emprises fait l'unanimité depuis de nombreuses années, notamment au regard de la problématique globale de déplacements Est-Ouest (Seine, voies ferrées), et entre les différents secteurs d'habitations et d'emplois du territoire, de reconnexion de continuités pré-existantes et indispensables pour fluidifier les circulations (A6, A4, périphérique par exemple). Ces projets de franchissements doivent se faire dans une dimension d'intérêt général, et viser à l'amélioration du cadre de vie et de la vie quotidienne des habitants de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.</p> <p>Les difficultés actuelles de circulation sur le territoire sont la conséquence directe de l'absence de transports en commun lourds sur certains secteurs, et ne semblent pas pouvoir être solutionnées durablement par des projets uniquement routiers.</p>
Description de l'action
<p>Les nécessaires nouvelles coutures à opérer sur le territoire sont de différentes échelles, de l'interquartier, au réseau national, et ne doivent pas être mises en concurrence : pour les habitants franchir un coteau est aussi important que franchir la Seine.</p> <p>L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre sera très vigilant à ce que ces projets de franchissement des coupures intègrent des solutions de transports en commun lourds et/ou de liaisons actives (marche, vélo), qu'ils puissent s'articuler et servir les perspectives et projets d'extensions ou de créations de liaisons de transports en commun lourds, actés ou à l'étude, et qu'ils servent l'utilisation des transports en commun existants. L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre veillera également à ce que les projets fassent l'objet d'une évaluation approfondie des impacts positifs et négatifs, notamment sur les questions de transit : estimation des flux, nombre de personnes concernées, nature (par exemple : véhicule léger, poids lourds) et modélisation des déplacements sur les différentes hypothèses et à plusieurs échelles, et en intégrant les projets d'aménagement et de développement à venir. Enfin, une attention particulière sera portée à l'insertion urbaine et paysagère des projets et des ouvrages lorsque cela est le cas.</p> <p>L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre soutiendra et accompagnera les souhaits de franchissement des communes par les moyens en sa possession, dans le respect de sa charte de gouvernance, en les repositionnant dans le contexte territorial.</p>
Pilotage
<p>L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est lanceur de la réflexion avec les communes</p> <p>Compétence aménagement : EPT</p> <p>Compétence voirie : Etat, Départements, EPT, communes</p> <p>Compétences transports : Région Ile-de-France, Ile-de-France Mobilités, Société du Grand Paris</p>
Partenaires
<p>Etat</p> <p>Départements du Val-de-Marne et de l'Essonne</p> <p>Région Ile-de-France</p> <p>Ile-de-France Mobilités</p> <p>Société du Grand Paris</p>

Temporalité

Long terme

Actions en lien

F001 Territoire pilote de la résilience

F002 D'un foncier contraint à un foncier durable